

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2010

Présents : M. LASSUS - Mme ROUSSAT - MM. LE BRAS - LOCTOR -
Mme GUYOUX - M. PLANTARD - Mme JAILLOT - MM. LAHAIX - CHOPIN -
Mmes DAUTELOUP - ABCHICHE - LACOUR - MM. MONNETTE - BEAUNEE -
Mme HALADYN - M. CHEMANI - Mme ORPHELIN - M. NOLIN -
Mmes MENAND - BELLARBRE - M. BEUVELET - Mme BOURGEOIS -
M. GRISARD.

Excusés : M. BENOIST.
Mme GONDET.
M. COLLANGE qui a donné procuration à M. LE BRAS.
Mme PARIZOT.
Mme BOUTAUD.

Secrétaire de séance : Mme BELLARBRE.

SOMMAIRE

- 1 - Compte rendu de l'urgence - application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2 - Avenir du Centre Hospitalier de DECIZE

Monsieur LASSUS remercie les conseillers municipaux pour leur présence à cette réunion extraordinaire du Conseil Municipal puisque convoquée dans l'urgence compte tenu de la situation de la maternité.

Il indique qu'un certain nombre de décisions doivent être prises pour arrêter les actions à mener.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 - Compte rendu de l'urgence - application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que la suspension de l'activité de la maternité du Centre Hospitalier de DECIZE au 19 Février 2010 a été rendue publique ce 15 Janvier 2010. Aussi a-t-il décidé de convoquer le Conseil Municipal en urgence comme le prévoit l'article L 2121-12, 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce texte, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver cette convocation en urgence.

Rapport n°2 – Avenir du Centre Hospitalier de DECIZE

Monsieur LASSUS en introduction au débat propose de donner son sentiment sur la situation du Centre Hospitalier de Decize en général et de la maternité en particulier.

« Ce matin un courrier de la direction m'informait que l'activité chirurgicale gynécologique s'arrêterait le 3 Février, que les accouchements ne se dérouleraient plus à Decize à compter du 20 Février et que l'activité du service cesserait à compter du 28 Février.

J'ai dit et je redis que je ne peux pas croire qu'en France, en 2010, on ferme un service hospitalier qui fonctionne parfaitement bien, rend le service attendu par la population, uniquement parce qu'on ne fait pas l'effort de tout mettre en œuvre pour recruter un successeur au Docteur SCHERRER. Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Les conséquences de cette fermeture sont monstrueuses et stupides et je ne sais pas si les responsables les ont correctement mesurées.

En terme de santé : 40 000 personnes perdent leur maternité de proximité. De nombreuses femmes vont courir des risques au moment de leur accouchement avec des délais pour arriver à une maternité bien au-delà des 45 minutes qui sont les délais traditionnellement impartis.

Un accident terrible vient de se passer à l'Arbresle où un enfant est mort parce que sa mère a accouché ... dans un centre de périnatalité qui remplaçait une maternité qu'on avait fermée.

Imaginez toute l'angoisse qu'on déclenche chez les femmes enceintes de notre région qui au jour d'aujourd'hui ne savent pas où elles vont accoucher. C'est une violence terrible qu'on leur fait à elles et qu'on nous fait à nous tous.

Je suis consterné, bouleversé et je n'arrive pas encore à cet instant à croire que notre maternité va disparaître.

Depuis des dizaines d'années grâce à des médecins de valeur, à des personnels soignants reconnus, à des équipes de direction extrêmement compétentes qui travaillaient au mieux avec les élus, notre hôpital suivait une trajectoire montante.

Je pense que notre hôpital était dimensionné sans excès aux vrais besoins médicaux de notre bassin de vie.

En terme de santé, c'est un recul catastrophique pour toutes les femmes du Sud Nivernais qui voient l'offre médicale gynécologique proposée divisée par trois environ alors que déjà les délais étaient longs. Aujourd'hui dans notre bassin, nos femmes, nos compagnes ne peuvent pas avoir de rendez-vous.

A l'hôpital de Decize on ne donne plus de rendez-vous et à Nevers et Moulins elles ne sont pas forcément les bienvenues, l'offre gynécologique y est diminuée voire saturée.

A l'heure où l'on demande aux femmes de faire un effort de prévention en terme de cancer gynécologique, à l'heure où les magazines féminins vantent les suivis gynécologiques, dans le Sud Nivernais, on rend ce suivi impossible ou réservé à une élite qui saura se débrouiller.

A l'heure où notre société implose, où des femmes jeunes, désocialisées se retrouvent enceintes ou avec des MST, avec l'incapacité de se déplacer, on les prive de la proximité essentielle pour leur prise en charge. Le nombre de grossesses mal suivies, donc à risque, va exploser dans Decize et sa région.

En terme économique pour l'hôpital, c'est quasiment 20 % de son chiffre d'affaires qui disparaît, c'est la disparition de 40 emplois. C'est pour l'économie de Decize et sa région l'équivalent de la disparition d'une entreprise.

Immédiatement, c'est en terme d'image une terrible dégradation pour l'établissement car aux yeux de tout le Sud Nivernais c'est un sabotage organisé par la direction et quelques médecins pour des motifs futiles. Ce sera sans aucun doute une perte de confiance pour toute la population en son hôpital et si l'hôpital de Decize fonctionnait bien, c'était grâce au lien privilégié qui existait entre l'établissement et la population desservie.

Ce soir ce lien est rompu, 100 % de la population du Sud Nivernais se sent trompée et abusée.

Et puis il y a le moyen terme ; la seule chance pour notre hôpital d'éviter le couperet sur son plateau technique après 2012 était d'augmenter son activité chirurgicale. La fermeture de la gynécologie va faire passer les actes chirurgicaux de 1200 à 900. Il en faudra 1500 en 2011 pour ne pas être condamné à disparaître et nous nous infligeons un handicap, je pense, insurmontable.

La fermeture de la maternité, aujourd'hui, sans se battre pour la garder c'est la fermeture du bloc opératoire, demain.

La perte de la maternité pour notre ville et notre région c'est aussi une perte d'attractivité.

Il était déjà difficile de convaincre les décideurs de s'implanter à Decize, ça va être encore plus dur. Chaque fois que nous perdons un service public nous perdons de l'attractivité que nous n'avons déjà pas beaucoup.

Et puis il faut également aborder la fermeture de la maternité sous l'angle du Département. Petit à petit l'activité économique que représente la santé se délocalise : 70 % des femmes qui accouchaient à Decize vont aller à Moulins et 90 % des femmes qui accouchaient à Clamecy vont à Auxerre. En même temps, l'offre médicale dans nos campagnes diminuant certaines spécialités médicales (gynécologie par exemple) sont aujourd'hui sinistrées. Et moins il y a de services hospitaliers, moins les médecins ont envie de s'installer. La richesse médicale de notre région c'était l'hôpital.

Je veux également vous parler des raisons invoquées pour fermer la maternité et vous montrer combien le travail de la direction est inhumain voire provocateur :

- le premier prétexte est financier. Le directeur dit : « je ne veux pas payer » et il dit ensuite « si je paie plus le gynécologue les autres médecins vont partir exercer sous d'autres cieux ».

Je dis que nous ne connaissons pas les salaires des praticiens de l'hôpital et que l'essentiel des salaires de l'hôpital sont du domaine du privé y compris celui d'un éventuel gynécologue.

Ensuite les élus responsables que nous sommes et cela a été compris par Monsieur Rousseau, maire de Devay, mais aussi des associations du Sud Nivernais, sont prêts à réfléchir à une aide financière pour faciliter le recrutement. L'obstacle financier n'existe donc pas.

- l'autre prétexte c'est la sécurité. Depuis très longtemps en l'absence du Docteur SCHERRER c'est le duo des docteurs TOUSSAINT et MORDI qui assure la garde et ils la font très bien avec compétences.

Monsieur le Directeur a réussi à les convaincre de dire que tout d'un coup ils ne se sentaient plus capables d'assurer cette garde chirurgicale qui est pourtant la règle

habituelle, habile tour de passe passe qui risque d'être utilisé dans quelque temps pour d'autres services.

Monsieur le Directeur explique donc que la sécurité n'est pas totale et qu'il faut fermer la maternité car c'est lui qui prend les risques.

Monsieur le Directeur, entre le risque qu'il « pourrait prendre » et le risque des parturientes éloignées de la maternité n'hésite pas, surtout qu'on expliquera comme à l'Arbresle que le futur accident sera simplement dû à une perte de chance.

Le choix qu'il fait par rapport aux risques pris par les parturientes lui appartient mais il n'a pas le droit de dire que ce choix est celui de l'intérêt public.

Maintenant, je pense utile également de se poser la question ce soir de la direction que prend notre système de santé.

Aujourd'hui clairement, s'installent des zones de « non droit à la santé » et cette catastrophe s'étend de plus en plus vite. En territoire rural, nous n'avons plus de médecine générale ou alors si diminuée avec des médecins fatigués, au bout du rouleau.

L'offre de spécialités médicales se restreint quasiment tous les jours. Les hôpitaux de proximité sont remis en question, détruits pan par pan comme à Decize. Bien sûr ce sont les populations les plus déshéritées qui sont les plus touchées et la médecine à deux vitesses s'installe.

Tout ceci étant prévisible depuis des années, rien n'a été fait et rien n'est fait. Pire on fixe des règles dites de sécurité qui font que bientôt personne ne sera capable d'appliquer les règles.

Est-ce qu'un jour notre gouvernement friand soit disant de réformes va se préoccuper de ces problèmes ? Va-t-il enfin se préoccuper de la démographie médicale pour faire que partout en France nous ayons un accès au soin garanti : ½ heure pour le SMUR, 45 mn pour la maternité, des gardes médicales ?

Le gouvernement va-t-il enfin un jour prendre des mesures coercitives pour installer des médecins là où il y en a besoin ?

Il y a une quinzaine d'années nous avons l'un des meilleurs, peut-être le meilleur service de santé du monde. Aujourd'hui nous allons à la catastrophe et l'insécurité médicale est déjà installée.

Mais la maternité n'est pas encore tout à fait fermée et nous allons utiliser tous les moyens pour convaincre le directeur, l'ARH et le gouvernement.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour définir la riposte que nous devons mener au nom de tous les Decizois.

Nous allons avoir un débat, mais d'ores et déjà, je vous propose :

- de faire un référé en justice pour demander l'annulation de la décision de suppression
- de soutenir la demande visant à obtenir un rendez-vous de Mme BACHELOT.

Et puis bien sûr je vous propose que nous participions et que nous soutenions toutes les initiatives prises par les syndicats hospitaliers, le comité de soutien, les responsables du site internet.

Dès maintenant, j'appelle tout le Sud Nivernais à participer massivement à la manifestation qui aura lieu le samedi 30 janvier à 11 heures - départ place du Champ de Foire.

Nous sommes sous le choc, tout le Sud Nivernais est sous le choc mais tant qu'il y aura un petit espoir nous ferons tout pour que notre bon droit soit reconnu.

Bon courage à tous et merci ».

Monsieur LASSUS annonce que le débat est ouvert et remercie les spectateurs qui sont venus en nombre même s'ils ne peuvent pas prendre la parole.

Monsieur CHOPIN déclare souscrire à tout ce qui vient d'être annoncé y compris pour participer aux démarches proposées et se dit inquiet au plus haut point.

En effet, quand il entend dire qu'il ne faut pas trop bouger sous peine de voir les médecins actuellement en poste quitter le Centre Hospitalier, il craint qu'à terme la fermeture de la maternité entraîne la fermeture d'autres services et que d'ici deux ans ce soit le centre hospitalier qui leur demande de partir.

Il rappelle que l'ARH devant plus de 600 personnes a donné un peu d'espoir ou un début de solution mais qu'aujourd'hui la situation se dégrade à très grande vitesse avec l'annonce de la suspension au 19 Février et que l'ARH ne fait rien pour stopper cette démarche de fermeture du service.

Monsieur LASSUS juge qu'il est difficile de faire la part des choses au niveau local. Entre la volonté du directeur de l'établissement et de l'ARH, il a l'impression d'être pris dans un jeu de dupes face à des gens qui ne disent pas forcément la vérité, ce qui est contraire à toute déontologie médicale et qu'en tant que médecin il ne peut entendre.

Monsieur BEAUNÉE rappelle que lors de la réunion du 7 Janvier à la salle des fêtes tous les participants, à l'exception du directeur du centre hospitalier, étaient d'accord pour poursuivre l'activité jusqu'en juin 2010 avec des remplacements et éventuellement le Docteur SCHERRER.

Il déplore que le directeur ait mis en avant principalement des considérations financières annonçant un salaire de 650 € pour un intérimaire quand le titulaire du poste ne coûte que 220 €.

Cet obstacle financier lui semble toutefois facile à lever.

En effet, pour les 5 mois à venir le différentiel, qu'il a calculé, est de 3 € par habitant, en considérant uniquement la population de Decize.

Contacté par une association locale, en l'occurrence le Lions Club, il estime possible de récupérer cette somme d'ici au 15 Février 2010 en faisant un appel aux dons.

Monsieur LASSUS estime que plusieurs personnes ont eu le même type de réaction déclarant que la question financière était un faux prétexte.

Il indique que deux facteurs expliquent l'augmentation du coût du praticien :

- la rareté – dès lors qu'il y a carence – les prix ont tendance à augmenter
- la discipline en cause avec des problèmes d'assurance un peu particuliers.

Il pense objectivement que si en tant que président du Conseil d'Administration il avait pu participer à un entretien d'embauche mettant en lumière cette question, le financement du coût supplémentaire aurait évidemment été trouvé.

L'argument financier est le premier à être évoqué, le second étant l'insécurité.

Il remercie Monsieur BEAUNÉE pour cette proposition et indique que le Maire de Devay a également soumis le projet d'une contribution des communes.

Monsieur LASSUS note aussi que d'après Monsieur MARIDOR aucun agent du Centre Hospitalier serait hostile à ce qu'un gynécologue intérimaire recruté à Decize n'ait pas un salaire en adéquation avec ce qui se pratique ailleurs.

Il ajoute que le directeur du Centre Hospitalier peut éventuellement craindre la pression d'autres médecins réclamant des rémunérations supérieures sous peine de quitter l'établissement. Toutefois il en appelle à la déontologie médicale faisant observer qu'il n'y a pas de praticiens pauvres à l'hôpital de Decize.

Il rappelle que depuis déjà quelque temps le directeur du Centre Hospitalier a annoncé la fermeture du service ; allant même jusqu'à faire circuler dans l'établissement

un document (émanant d'un illustre gynécologue) stipulant qu'il faut fermer toutes les maternités de proximité.

Madame ORPHELIN juge le problème plus complexe y compris financièrement. Deux alternatives se présentent :

- soit le Centre Hospitalier sauve le service de maternité avec des remplaçants et la loi de l'offre et de la demande conduit à une augmentation des coûts
- soit le poste de gynécologue est pourvu par un permanent ; or quand l'annonce du poste est faite il n'y a pas de candidat.

Elle se demande ce qu'il adviendra au terme des 6 mois préconisé par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier et annoncé lors de la réunion du 7 Janvier.

Monsieur LASSUS juge ce délai important pour la sauvegarde du service. En effet, le concours de praticien hospitalier avec spécialité gynécologie obstétrique étant organisé en Février – Mars avec des résultats connus en Mai, il espère qu'un nouveau gynécologue issu de cette promotion pourra être embauché, d'où l'importance de se donner un délai supplémentaire et d'utiliser tous les moyens possibles de recrutement.

Par le passé, tous les postes ont pu être pourvus même si cela ne paraissait pas évident du départ ; tous les directeurs se sont organisés pour recruter dans toutes disciplines.

Mais encore faut-il avoir la volonté de recruter et de trouver le praticien dans la discipline concernée. Le fait de passer une annonce ne peut justifier en soi cette volonté de pourvoir le poste.

Pour Monsieur LASSUS des possibilités de recrutement existent, il en veut pour preuve les contacts fructueux pris par le Docteur SCHERRER alors que ce n'est pas dans ses compétences.

Dans ce contexte, il lui apparaît indispensable de bénéficier du temps supplémentaire (jusqu'en juin) dont l'idée avait été actée précédemment.

Madame ORPHELIN rappelle :

- d'une part la rareté des praticiens disponibles dans la discipline
- d'autre part l'expérience d'internes qui se plaisant à Decize y sont restés par la suite.

Aussi, il lui apparaît que pour réussir il faut se donner la possibilité d'accueillir des praticiens qui viendront en remplacement dans le service.

Monsieur LASSUS admettant que certes une annonce ait été passée pour pourvoir le poste, déplore qu'aucun cabinet de recrutement n'ait été missionné, de même qu'il n'y a pas eu de prise de contact avec le Responsable du Service pôle enfance de Moulins.

Il rappelle que les directeurs précédents : Madame CARROGER, Monsieur COLLANGE ont toujours assuré les embauches nécessaires y compris sur des postes de chirurgiens, de radiologues, d'urgentistes.

Alors qu'aujourd'hui pour assurer l'encadrement d'un service qui compte 25 personnes et représente 20 % du chiffre d'affaire du Centre Hospitalier, on dit après avoir seulement passé quatre annonces, qu'on ne trouve personne, que l'activité est suspendue !

Monsieur GRISARD se demande pourquoi le projet annoncé lors de la réunion qui s'est tenue à la salle des fêtes le 7 Janvier a-t-il capoté si vite. Il rappelle qu'il y avait été dit que le Docteur SCHERRER était prêt à « mettre la main à la pâte » et qu'un praticien de Nevers à temps partiel pouvait également intervenir pour monter des gardes.

Monsieur LASSUS rappelle :

- que lors de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du 14 Janvier, devant une assistance fournie, le Docteur SCHERRER a annoncé qu'il pouvait produire un tour de garde jusqu'en Juin.
- que ce projet, alors qu'en aucune façon la suspension d'activité n'a été évoquée par qui que ce soit, a été adopté majoritairement par 11 voix contre 4
- qu'à l'issue de cette réunion le directeur du Centre Hospitalier a téléphoné à la presse pour l'informer de son choix de suspendre l'activité du service de gynécologie obstétrique.

Madame MENAND exprime son désarroi et la colère du personnel face à cette situation. Agent hospitalier, déléguée syndicale dans l'établissement decizois, conseillère municipale, elle déplore la mauvaise ambiance qui y règne depuis quelque temps et se dit désespérée ne sachant plus quoi faire.

Il lui apparaît catastrophique de perdre la maternité ; élément annonciateur d'autres fermetures de services et en particulier du bloc opératoire.

Le service maternité compte actuellement 21 agents ; 3 seront immédiatement licenciés ou plus exactement il sera mis fin prématurément à leur contrat de travail.

Monsieur NOLIN déclare que devant une salle pleine à craquer il a été témoin le 7 Janvier de l'annonce d'une solution permettant d'aller jusqu'à fin Juin et qu'aujourd'hui subitement il apparaît qu'elle n'est plus possible.

Aussi se pose-t-il la question de la réalité des trois candidatures annoncées, des moyens juridiques d'obtenir des informations à ce sujet et dans quelle mesure des obligations de recrutement peuvent s'imposer au directeur du Centre Hospitalier.

Monsieur LASSUS rappelle qu'il faut avant tout avoir envie de recruter un praticien avant de l'écouter et de savoir ce qu'il attend du poste. Peut-être faut-il passer par un cabinet spécialisé alors que le directeur déclare simplement avoir écrit et déposé des annonces.

Les dysfonctionnements ainsi mis en lumière risquent également de décourager les derniers candidats potentiels avec un directeur d'établissement qui fait circuler des tracts prônant la fermeture de 300 maternités de proximité.

Il met en avant des méthodes de travail complètement différentes avec Madame CARROGER ou Monsieur COLLANGE qui faisaient le point régulièrement avec lui sur les recrutements en cours et pouvaient éventuellement l'associer aux entretiens d'embauches.

Il reprend par ailleurs les propos liminaires de Madame MENAND déplorant de réels problèmes de management dans un établissement jusqu'alors familial avec des salariés respectés et écoutés.

Il pense qu'aujourd'hui ils sont incompris, connaissent un réel mal être qu'ils témoignent en lui écrivant.

Le Centre Hospitalier connaît un absentéisme jamais atteint.

Madame ORPHELIN confirme ces dires et les soucis réels des personnels hospitaliers de Decize : suppression de personnel, augmentation sans cesse croissante du travail demandé, mauvaise ambiance ...

Monsieur LAHAIX déclare avoir l'impression que la situation actuelle provient de la volonté ou plutôt de la mauvaise volonté du directeur du Centre Hospitalier.

L'argument financier lui paraissant facile à démonter, le maire de Devay ayant par exemple proposé une contribution volontaire de toutes les communes du secteur au prorata de leur nombre d'habitants – il pense qu'il s'agit en fait d'un faux prétexte.

Il rejoint les propos de ses collègues quant au malaise qui règne actuellement à l'hôpital et estime que le directeur doit bien être le bras armé de quelqu'un, n'étant désavoué ni par l'ARH, ni par ses supérieurs hiérarchiques.

Aujourd'hui, il n'est plus temps de dresser un constat. Si, à la réunion du 7 Janvier, une solution avait été trouvée pour maintenir l'activité jusqu'en Juin, il faut la faire appliquer par tous les moyens : organiser des manifestations d'importance avec les syndicats, le personnel et dépasser le cadre local.

Il déclare qu'il ne faut pas attendre les prises de décisions mais les devancer et démonter les arguments un par un.

La cité a des atouts pour se battre, il faut savoir les utiliser pour montrer une volonté sans faille d'avoir une maternité à Decize ; la fermeture de ce service ne pouvant qu'en préfigurer d'autres à venir.

Monsieur PLANTARD se déclare d'accord avec ces propos, l'urgence étant de contrecarrer cette décision de fermeture ; quitte à se donner du temps par la suite.

Madame ORPHELIN regrettant toutefois qu'en France on puisse être amené à payer des médecins avec des salaires prohibitifs, Madame JAILLOT fait observer qu'il s'agit certes d'une pratique regrettable mais aujourd'hui courante et qu'il convient présentement de sauver la maternité et le Centre Hospitalier de Decize.

Monsieur LASSUS rappelle que c'est le système de santé français qui a conduit à cette pratique ; la France étant le seul pays à avoir pratiqué le numerus clausus.

Quand il était étudiant, 14 000 médecins étaient diplômés, en 1974-1975, ils n'étaient plus que 3 000 à 4 000 par an, ce qui fait que le pays ne pouvant assurer le remplacement de son personnel médical est à la veille d'un énorme traumatisme.

C'est ainsi que la Nièvre perdra 5 % de médecins généralistes chaque année pendant 10 ans.

La moyenne d'âge est actuellement de 61 ans à Decize et il est difficile de trouver des successeurs.

Il en va de même en dehors de la médecine générale puisque par exemple un cabinet entier d'ORL a fermé à Nevers en 2009 conduisant à faire passer leur effectif de 5 à 2, et que d'autre part le Docteur POITRENEAU est l'un des deux derniers dermatologues de la Nièvre.

Si la maternité couvre un bassin de population de 40 000 habitants, c'est en fait un volume de 10 000 à 12 000 femmes sur le secteur qui doivent bénéficier d'un suivi gynécologique qu'aujourd'hui seul, après le départ des docteurs CHAMBRIER et SCHERRER, le docteur TOUSSAINT ne peut plus assumer. Son carnet de rendez-vous est plein jusqu'en Décembre 2010 et chaque mois il était amené mathématiquement à programmer deux mois de rendez-vous.

Madame ORPHELIN rappelle le problème de démographie médicale et l'effet dévastateur de l'internat qualifiant.

Monsieur LOCTOR partage l'inquiétude générale du Conseil Municipal et s'étonne du soutien manifesté par certains médecins à l'égard du directeur du Centre Hospitalier.

Il se dit tout aussi surpris que des médecins, dont la vocation est « d'apporter du bien aux gens » soient hostiles aux propositions du docteur SCHERRER comme à l'arrivée de nouvelles personnes dans le service.

Monsieur CHOPIN souhaitant revenir sur l'argument financier, bien convaincu qu'il s'agit d'un faux prétexte, ne se déclare toutefois pas favorable à un double paiement, en appelant les associations ou les collectivités à la rescousse.

Il juge en effet que le budget de la Sécurité Sociale devrait pourvoir au financement du système de santé ; surtout quand de grandes entreprises sont exonérées de charges à hauteur de 13 milliards d'euros par an.

Il se voit mal demander aux contribuables 1, 2 ou 3 € aujourd'hui pour l'hôpital et peut-être demain pour l'embauche d'un enseignant ou d'un policier.

Il juge cette escalade malsaine et qu'il revient à la Nation d'assumer ses services.

Si sur le fond Monsieur LASSUS est d'accord avec cette théorie, il estime que la pratique est tout autre et que la règle qui prédomine actuellement du fait de la rareté des praticiens conduit à une surenchère.

Dans ce contexte, il pense que le praticien embauché pourrait être payé au « tarif normal » par le Centre Hospitalier et bénéficier d'un complément de rémunération par une association pour des missions à mener dans le cadre de la prévention et des consultations gynécologiques en milieu rural, au collège et au lycée d'une part, dans les maisons médicales d'autre part.

Monsieur NOLIN cite l'exemple des actions menées à Carhaix, et indique qu'un site pour le maintien de la maternité a été ouvert par un particulier sur Facebook.

Monsieur LASSUS indique qu'il faut désormais réfléchir à toutes les actions qui peuvent être menées. La suspension d'activité lui ayant été confirmée par un courrier du directeur en date du 19 Janvier, un référé pour excès de pouvoir peut dès lors s'envisager avec les avocats de la Ville.

Madame BELLARBRE s'interroge sur la question de la sécurité rappelant d'une part que la direction et des médecins semblent dire que ça pose problème et d'autre part que l'ARH n'est pas hostile à la proposition de maintien de l'activité sous réserve que les conditions de sécurité soient respectées.

Monsieur LASSUS fait observer que la proposition de maintien de l'activité jusqu'en Juin se fait sur les mêmes critères qu'actuellement associant notamment les compétences et la complémentarité des docteurs TOUSSAINT et MORDI.

Les remplacements du docteur SCHERRER qu'ils ont assumés depuis des années en gynécologie et en chirurgie n'ont jamais posé le moindre problème.

Le praticien à embaucher a le même profil que le docteur SCHERRER en gynécologie obstétrique.

Monsieur LASSUS conclut que les deux raisons annoncées par le directeur du Centre Hospitalier sont donc bien :

- le volet financier
- et la sécurité

mais que dans les faits il s'agit de faux prétextes.

Madame ROUSSAT s'interrogeant sur les effets d'éventuelles décisions judiciaires, Monsieur LASSUS indique qu'un référé suspensif peut être intenté et qu'il s'agit d'une procédure rapide.

Si Monsieur NOLIN a parlé de la situation de Carhaix, l'exemple de la maternité de Valréas peut également être cité.

Malheureusement après plusieurs batailles juridiques et notamment l'annulation d'une décision de l'ARH il n'y avait plus de médecins pour tenir le poste.

Il propose que le Conseil Municipal se prononce officiellement sur la nécessité du maintien de l'activité gynécologie/obstétrique au Centre Hospitalier de Decize.

Aussi le Conseil Municipal :

- décide, d'une part, par 23 voix et 1 abstention, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, par ailleurs, président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier, pour défendre les intérêts de la Ville de Decize dans cette affaire y compris en intentant toute action en justice qu'il jugerait utile
- autorise, d'autre part, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une rencontre avec Madame Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé et des Sports.

Il précise qu'il sera probablement accompagné de Christian PAUL, député de la circonscription, pour cet entretien.

Par ailleurs, si le Conseil Municipal n'a pas vocation à être organisateur de manifestations, il pense qu'individuellement tout un chacun doit soutenir, participer voire être élément moteur des actions qui seront proposées.

Quelques dates sont déjà arrêtées :

- le mercredi 27 Janvier de 9 H à 18 H les mamans et futures mamans sont appelées à occuper la maternité
- le samedi 30 Janvier à 11 H une manifestation est prévue dans la ville, le rassemblement ayant lieu Place du Champ de Foire.

Monsieur MONNETTE demande si les commerçants solidaires de cette action ne pourraient pas baisser leur rideau.

La pétition de soutien à la maternité a déjà recueilli 7 000 signatures.

Un couple d'Imphy a ouvert un « site » sur Facebook « Pour que la maternité de Decize dure toujours » avec déjà 3300 visites et plus de 300 signatures de la pétition en ligne qu'ils y ont déposée.

Monsieur GRISARD rappelant que fin 2008 les télévisions nationales étaient présentes à Decize pour l'inondation se demande si les journalistes ne peuvent pas être recontactés.

Monsieur LASSUS pense que le « sujet » peut faire l'objet d'un reportage sur France 3 Région mais que pour passer au National il faut une manifestation d'ampleur. Les initiateurs du groupe de soutien sur Facebook ont déjà contacté TF 1 et France 2.

Toutes les actions seront décidées collectivement, la prochaine réunion associant syndicats, comité de soutien, élus, aura lieu le vendredi 22 Janvier à 17 H au Long Séjour.

Madame MENAND invite également toutes les personnes disponibles à venir manifester jeudi 21 Janvier à 15 H devant la Préfecture, dans le cadre de la grève nationale des fonctionnaires.

Monsieur CHEMANI se demandant ce qui se passe dans les communes voisines du « ressort » de l'hôpital ; Monsieur LASSUS met en avant le rôle particulier et l'implication du comité de soutien.

Il rappelle que cet organe assure la diffusion des informations, des tracts ...

Il invite également à procéder par taches d'huile pour que chacun fasse fonctionner son réseau relationnel personnel.

L'originalité de la lutte assurera son succès et sa médiatisation.

Monsieur BEAUNÉE rappelant son intervention initiale demande s'il doit ou non organiser la collecte de fonds proposée par le Lions Club.

Monsieur LASSUS faisant observer que les actions se mettent actuellement en place, que l'URCAM par exemple peut également être sollicitée, que des communes, des associations pourront subventionner cette action, propose de travailler sur le modèle du Téléthon avec des promesses de dons.

Madame BELLARBRE indique que la réunion du Conseil Municipal a permis de trouver la bonne voie à suivre dans cette affaire et demande à Monsieur LASSUS d'arrêter ses déclarations agressives à l'encontre du Directeur du Centre Hospitalier dans le Journal du Centre pour stopper un conflit stérile avec Monsieur TEUMA.

Monsieur LASSUS fait observer en réponse qu'il n'existe pas de conflit de personne avec le directeur du Centre Hospitalier.

Quand Monsieur TEUMA a postulé et avant son embauche Monsieur LASSUS a discuté avec lui, de manière informelle, sur les axes de travail pour l'hôpital de Decize.

Il s'agissait principalement :

- de garder la chirurgie maternité obstétrique
- de revenir si possible à l'équilibre financier.

Aujourd'hui, il se déclare trahi, mais également tout le Conseil d'Administration pour lequel le Directeur de l'Hôpital manifeste le plus profond mépris.

Si le Président du Conseil d'Administration a une certaine responsabilité dans sa venue à Decize, il rappelle que le directeur dit régulièrement avoir été nommé par le ministre.

Il regrette qu'après avoir discuté ensemble de ce qui devait être engagé pour le Centre Hospitalier de Decize, en réalité ce soit tout l'inverse qui est fait et craint qu'il n'ait décidé cette politique avant sa venue.

Il déclare ne pouvoir parler de la situation de la maternité de Decize sans parler du directeur car contrairement aux autres sites ce n'est actuellement pas l'ARH qui a pris la décision de fermeture.

Madame BELLARBRE indique que c'est au directeur de décider et que les déclarations faites par Monsieur LASSUS à son encontre n'ont pas été dans le bon sens des négociations.

Deux Conseils d'Administration ont été organisés en Décembre et Janvier, le ton y était parfois un peu élevé mais toujours courtois. Ce qui est plus dérangeant pour Monsieur LASSUS c'est que le Directeur n'est à Decize que pour quelques années mais que pour la population ses décisions se feront ressentir pendant des décennies.

Monsieur LAHAIX souhaite indiquer que l'attitude négative et destructrice du directeur l'a conduit jusqu'à mettre en doute l'intégrité du Docteur SCHERRER ce qui est dramatique pour cet homme quand on sait ce qu'il a fait pour l'hôpital de Decize et sa bonne réputation.

Face à sa décision, il rappelle qu'il convient de le déstabiliser, d'être solidaires, forts et de se battre tous ensemble.

Monsieur LASSUS rappelle également que ce n'est pas avec des constats d'huissier que l'hôpital avait l'habitude de régler ses affaires jusqu'à présent et que le directeur a pourtant utilisé cette méthode contre le Centre Hospitalier Spécialisé de Decize.

Monsieur NOLIN ajoute qu'il est triste de voir s'instaurer dans le secteur de la santé ce qui se passe dans l'industrie depuis des années et qu'on ne devrait pas y parler de rentabilité.

Monsieur LASSUS fait référence aux propos initiaux de Madame MENAND et au mal être des personnels.

Puis il rappelle les actions décidées :

- action en justice
- prise de rendez-vous auprès de Madame BACHELOT

et demande à chacun de mesurer ses propos et discours pour ne pas discréditer l'hôpital de Decize qui a toujours été exemplaire.

Il convient de maintenir la confiance dans le Centre Hospitalier et ses services même si on a l'impression qu'on jette aux orties un service qui était quasi exemplaire sur Decize.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 H 45'.